

**1960**  
**année**  
**de l'Afrique**

*UN EXEMPLE  
D'ÉVOLUTION  
PACIFIQUE  
VERS L'INDÉPENDANCE*

**le Mali**

(Exposé de G. d'Arboussier à la Commission "Décolonisation")

**Voici les principaux thèmes développés devant la commission « Décolonisation-Coopération » du P.S.U., par Gabriel d'Arboussier, ancien vice-président de l'Union Française, secrétaire général du Rassemblement démocratique africain, président du Conseil Mondial de la Paix.**

« La Constitution de 1958 permettait aux pays africains, pour la première fois, d'acquérir immédiatement cette indépendance; celle-ci était prévue dans le texte, et le Président de la République l'avait explicitement affirmé lors de ses discours. Ce qui nous a séparé de Sékou-Touré, c'est que le leader de la Guinée, reconnaissant cette possibilité, pensait que l'évolution ultérieure de la Constitution offrait plus de chance de s'orienter vers *l'intégration* plutôt que vers *l'indépendance réelle*. Formation politique, tendance d'esprit.

« Pour nous, notre conviction étant non moins affirmée, nous n'avons pas cru pouvoir suivre Sékou-Touré dans son « NON », car notre souci majeur, eu égard à la situation de l'ensemble des territoires — africains — et particulièrement l'attitude d'Houphouët-Boigny — notre souci dominant était de préserver *avant tout* l'unité africaine. Nous croyons fermement que, si la décolonisation est inévitable, elle ne peut se développer, dans le cadre d'une démocratie africaine, sans que soit assurée la solidarité économique des nouveaux Etats indépendants.

« Ainsi donc nous pensions, dès septembre 1958, faire évoluer la Constitution française, dans une première étape, vers une Confédération multinationale. Et pour cela, une unité africaine renforcée nous semblait indispensable.

« Cette unité, nous devions en fournir une preuve tangible. A Bamako, nous inspirâmes la Fédération du Mali. Des quatre territoires initialement prévus, on sait qu'il en est restés deux : le Sénégal et le Soudan. Mais le mouvement était déclenché.

« Comment pouvions-nous — Fédération du Mali — obtenir notre indépendance ? La République française ne nous disait-elle pas que nous avions le droit de la proclamer, mais qu'alors nous nous retirions — ipso facto — de la Communauté ? A

quoi nous avons répliqué que nous voulions l'indépendance, certes, mais refusions de sortir de la Communauté.

« Allions-nous poser un ultimatum ? ou bien susciter un référendum — dont on sait les risques de confusion. N'était-il pas possible d'interpréter la lettre de la Constitution en considérant praticable un transfert des compétences dans le cadre même de la Communauté, assurant ainsi pacifiquement une indépendance négociée, ayant toute modification constitutionnelle.

« C'est ainsi que les représentants du Mali s'engagèrent à parapher les accords de coopération — dans l'indépendance reconnue — avant de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée du Mali. Ils engagèrent leur honneur, et leur loyauté fut récompensée puisqu'en quatre jours les accords furent signés et ratifiés par les organismes représentatifs de la Fédération.

« Cette procédure ne prouve-t-elle pas amplement qu'elle est la seule capable de préserver l'amitié des nouveaux Etats indépendants et de la France, amitié scellée dans la libre discussion loyale d'Etats souverains.

« Une autre preuve de confiance réciproque est à souligner à propos des accords militaires, du maintien des bases au Sénégal et au Soudan, et de la représentation diplomatique, et enfin de la création d'une Cour d'arbitrage (donc paritaire) remplaçant l'actuelle Cour arbitrale. En ce qui concerne les problèmes militaires, le Mali demanda que les citoyens maliens servant dans l'armée française soient, ou bien démobilisés, ou mis en mesure de contracter un engagement personnel. Le Mali n'a certes pas la possibilité d'entretenir une nombreuse armée; les 3.500 hommes qui constituent les forces maliennes sont équipées par la France, et leur encadrement actuel n'est que provisoire. L'armée malienne se cantonnera dans le maintien de l'ordre, à l'exclusion de toute activité politique. Quant à la représentation diplomatique, le Mali s'est réservé naturellement les contacts avec les Etats africains et les quatre Grands.

« Les problèmes de la coopération économique et financière ont constitué la deuxième partie des

accords franco-maliens. Judicieusement et sagement, la Fédération du Mali entend rester membre de la zone franc, considérée par elle comme une zone de croissance et de développement, et non comme un secteur de maintien et de protectionnisme. Une commission franco-malienne sera chargée de veiller à la bonne application des accords quant à la monnaie, à la politique extérieure et au règlement des problèmes domaniaux.

« Il sera tenu un « compte d'opérations » destiné à favoriser la venue des capitaux étrangers et leur liberté de mouvement. Un Conseil malien du crédit et un Conseil monétaire suivront les opérations des banques. Ces deux organismes coordonneront le crédit et les investissements dans la Fédération.

« Enfin, désireux de prendre toutes ses responsabilités, le Mali a obtenu que soit *personnalisée* sa part au Fonds de stabilisation des Changes (jusqu'à présent, en effet, le déficit chronique de la balance commerciale était fondu dans l'ensemble de la zone franc). Pour parfaire cette responsabilité, le Mali veut avoir l'effective direction des offices des changes dans la Fédération.

« Certes, si n'existait pas l'actuelle technique budgétaire française de l'annualité des crédits d'engagement et d'investissement, il serait souhaitable que soit fixé le montant de l'aide globale accordée par la République française à la Fédération du Mali pour une durée de quelques années. Cela permettrait l'établissement d'un plan d'avenir « Dès à présent, c'est *d'entraide* qu'il faut parler dans une zone franc dans laquelle les parties en présence apportent chacune une part réelle (p.e. les transports fluviaux métropolitains ne bénéficient-ils pas de l'exclusivité du fret des marchandises africaines destinées à la

Communauté ?).

« La France, a précisé *Gabriel d'Arboussier*, a été généreuse dans les transferts du domaine privé de l'Etat français, et le Mali a su l'apprécier.

« Tout le problème de la décolonisation et de la modernisation des structures archaïques est compris dans une coopération loyale. Cette dernière a assuré la réussite des pourparlers franco-maliens.

*Pour conclure, Gabriel d'Arboussier a mis l'accent sur les objectifs que se sont fixés les dirigeants de la Fédération du Mali :*

— *Création d'un véritable marché intérieur.*

— *Formation de cadres techniques africains de valeur.*

— *Engendrer un capital national en suscitant des ressources et une épargne capable d'investissements.*

— *Réaliser une étroite coopération interafricaine établissant un « Marché commun » africain susceptible de traiter globalement avec le Marché commun européen et conditionnant un vaste plan général d'investissements à l'ensemble des Etats indépendants d'Afrique.*

*Interrogé sur le leadership éventuel en Afrique, notre ami nous dit sa conviction, qu'« il n'y a pas, » il ne peut y avoir un leadership africain. C'est ensemble, tous ensemble, solidaires et unis que nous réaliserons le bonheur des populations africaines*

« Ces vues grandioses, dit encore *Gabriel d'Arboussier*, nous pouvons les poursuivre avec le concours de la France à laquelle nous sommes attachés par la culture et la civilisation qu'elle nous a enseignées. Nous sommes enfin persuadés que là se trouve la voie africaine vers le socialisme ».

B.A.B.